97B782 3207
517/00

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - B. 414.865.352.
==========

E X T R A I T

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 AVRIL 2000 à 16 Heures

L'an deux mille et le cinq Avril à seize Heures, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, chez S.T.I.M. – 131 Boulevard Malesherbes – 75017 PARIS.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ ;**
- **Monsieur Patrick CHARPENTIER ;**
- **Monsieur Gérard BASPEYRAS ;**
- **S.N.C.F. PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Pierre Emmanuel LECLERCQ ;**
- **LES TRANSPORTEURS REUNIS PAR LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentés par Monsieur Alain BOUCHIÉ ;**
- **Les TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS, représentés par Monsieur Alain BOUCHIÉ ;**

SIX Administrateurs sur SIX en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, assiste également à la réunion. Le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation..

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION.

- - - -

I) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Le Président évoque la démission de Monsieur Michel ZONCA, qui a rendu vacant un Siège d'Administrateur et l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel Administrateur pour l'occuper.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil, la nomination de Monsieur Gérard BASPEYRAS, à titre provisoire.

Après échange de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Gérard BASPEYRAS – Administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Michel ZONCA, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Gérard BASPEYRAS exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999, pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Monsieur Michel ZONCA.

Monsieur Gérard BASPEYRAS remercie le Conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en le nommant à ces fonctions, qu'il accepte sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, acquise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

- - - -